



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>89037</b>	<b>De M. Élie Aboud</b> ( Les Républicains - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> >maladies rares	<b>Analyse</b> > prise en charge. syndrome d'Arnold-Chiari.
Question publiée au JO le : <b>22/09/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessaire prise en charge en France des patients atteints des maladies de Chiari et de syringomyélie selon les techniques de la SFT extra-durales, pratiquées en Espagne par le professeur Royo. Celui-ci opère avec succès depuis dix ans. Or des pays comme l'Italie, ou partiellement l'Espagne, prennent en charge le coût de l'opération, pas la France. Nous sommes concrètement confrontés à des médecins qui ont clairement déclaré que la craniectomie était le seul traitement de cette maladie. Cela est erroné. De plus, ce type d'opération engage des frais très important pour la sécurité sociale de l'ordre d'au moins 30 000 euros. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à ce sujet.